



HAL
open science

La médiation humaniste, pour ‘faire société’ dans la prise en charge des différends

Marie-Odile Delcourt, André Duplex, Guy Escalettes, Alberto Giasanti, Etienne Le Roy, Leonardo Lenzi, Jacqueline Morineau, Christine Tavares, Filippo Vanoncini, Bertrand de Villeneuve

► **To cite this version:**

Marie-Odile Delcourt, André Duplex, Guy Escalettes, Alberto Giasanti, Etienne Le Roy, et al.. La médiation humaniste, pour ‘faire société’ dans la prise en charge des différends. 2015. hal-01171504

HAL Id: hal-01171504

<https://hal.science/hal-01171504>

Preprint submitted on 3 Jul 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La médiation humaniste, pour 'faire société' dans la prise en charge des différends

CRMH¹

Introduction

Si la médiation semble, depuis une quinzaine d'années, faire l'objet d'une reconnaissance institutionnelle et juridique, elle n'est pas, néanmoins, une pratique connue ou reconnue de la majorité de nos concitoyens qui peuvent l'associer, voire l'assimiler, à d'autres modes de régulation des conflits. En effet la médiation est un processus de résolution de différends par la restauration d'un dialogue entre les parties (dites médians), dialogue facilité grâce à l'intervention d'un troisième acteur, le médiateur. Le processus de médiation vise à résoudre le différend en modifiant la vision qu'en a chaque partie par un échange réciproque, faisant progressivement évoluer la perception du problème par les médians jusqu'à leur permettre d'en élaborer eux-mêmes la solution. Ce dernier point le distingue fondamentalement des processus plus directifs que sont la conciliation, la négociation et l'arbitrage.

En outre, et peut-être surtout, nombre des initiateurs de la médiation, venant du monde de la justice ou influencés par elle, ont abordé la médiation selon deux finalités qui seront ici discutées : la première comme un mode de règlement des conflits², voire même des litiges³ selon la définition donnée ci-dessus ; la seconde comme une alternative au mode formel et judiciaire, l'un et l'autre modes empruntant beaucoup aux modèles anglo-saxons d'*Alternative Dispute Resolution (ADR)*.

Dans les descriptions que nous offre la très grande majorité des travaux sur la médiation⁴, ce sont les normes juridiques et le droit positif qui sont directement utilisés ou indirectement transposés selon le modèle de l'englobement du contraire⁵, principe de facture dualiste qui permet de faire cohabiter deux valeurs de nature opposée, la hiérarchie et l'égalité. Ces pratiques révèlent la soumission de nos sociétés au Droit (ou aux institutions étatiques) et

¹ Le CRMH (Centre de Recherche sur la Médiation Humaniste) est un collectif constitué sur la base des travaux d'un colloque tenu en avril 2011 au Centre Sèvres de Paris et dont les résultats ont été publiés par Emanuele IULA et Jacqueline MORINEAU, *Face au conflit : les ressources anthropologiques, sociologiques et théologiques de la médiation*, Paris, Médiasèvres 2012, col. Ethique, 163, 87 p. Ont, durant deux années, participé aux échanges et signent la présente synthèse ; Delcourt Marie Odile, Dupleix André, Escalettes Guy, Giasanti Alberto, Le Roy Etienne, Lenzi Leonardo, Morineau Jacqueline, Tavares Christine, Vanoncini Filippo, de Villeneuve Bertrand

² Dans le contexte de cette approche, nous adoptons une distinction des anthropologues et différencions divers « moments » dans la transformation progressive d'oppositions (dites génériquement des différends) sous forme de 'tensions' puis de 'querelles' et de 'conflits' qui sont donc des oppositions ouvertes aux enjeux déclarés et qui peuvent recevoir des réponses réactives ou non (« Anthropologie de la justice » E. Le Roy, *Dictionnaire de la justice*, L. Cadiet (ed.), Paris, PUF, 2004, p. 42-47).

³ Un litige est un conflit pendant devant une juridiction donc non seulement formulé en termes juridiques mais aussi saisi par la machine judiciaire et soumis à ses contraintes procédurales.

⁴ *La médiation*, M. Guillaume-Hofnung Que sais-je. PUF. 2007, (1^{ère} édition 1995). J.-P. Bonafé-Schmitt, *La justice informelle et la médiation, parcours de recherche*. Université Lyon II, mémoire de synthèse de HDR, juin, 2012.

⁵ *Essais sur l'individualisme*, L. Dumont, Paris, Seuil, 1983.

sont précieuses dans la mesure où elles sont une condition de l'État de droit, donc de notre démocratie politique. Leur seule présence dans le vocabulaire et les procédures est cependant problématique et paradoxale dans la mesure où les démarches de médiation sont associées, depuis le début des années 1980, au souci de faire évoluer des sociétés fondées sur un ordre imposé par un État-Providence vers un ordonnancement accepté par le biais de la négociation et d'un ordre négocié.

Les expériences sur lesquelles s'appuie notre collectif illustrent que la démarche de médiation peut concentrer ses efforts moins sur le différend que sur la transformation des rapports humains et sociaux. Les échanges instaurés entre les médiateurs, rendus possibles et facilités par le médiateur⁶, ont pour objectif essentiel de reconstruire une relation durable. C'est ce sur quoi se fonde son qualificatif de médiation humaniste⁷.

On ne présuppose pas que tous les différends doivent être résolus : ce n'est pas toujours possible et parfois ce n'est pas souhaitable. Par contre, ils doivent être pris en charge à l'échelle sociale pertinente pour éviter que, par un phénomène quasi mécanique de détérioration, l'homme ne devienne un loup pour l'homme.

En bref, la médiation révèle un nouveau projet de société que le recours au seul vocabulaire juridique infirme ou au moins contraint. A travers l'appellation de médiation humaniste, nous nous proposons non seulement de présenter et de justifier l'euristique de procédés techniques de gestion des rapports humains en situations conflictuelles mais d'approcher, en tant qu'outil d'éducation à la paix, le nouveau type de société en émergence devant nous, ce que nous exprimons par l'expression du titre « faire société ». Il s'agit de mobiliser des ressources particulières pour réintroduire le sens d'une solidarité existentielle, fondée plus sur le partage que sur l'échange.

Après avoir fait l'historique de la naissance et de l'implantation de cette médiation humaniste dans l'orbite judiciaire, nous présenterons les principaux axes de sa démarche pour en apprécier enfin les virtualités. Une dernière partie évoque le délicat rapport de la médiation humaniste aux institutions (Justice et Éducation).

Aux origines de la médiation humaniste

En 1984, sous l'égide de Robert Badinter, alors Garde des Sceaux, la Justice française a cherché à promouvoir la participation du citoyen pour retrouver la paix dans le cadre de plaintes liées à des conflits le plus souvent interpersonnels. La médiation, encore grande inconnue en Europe à l'époque⁸, fut instaurée au Parquet de Paris, dans le cadre pénal, en tant que mesure de réparation, particulièrement dans les cas de violence. Jacqueline Morineau a mis en place cette mesure pionnière avec le Cmfm (Centre de Médiation et de Formation à la Médiation), structure créée dans ce but. Un processus original de médiation a été peu à peu élaboré, pratiqué continûment depuis dans le cadre pénal, et appliqué parallèlement dans des cadres variés : scolaire, familial et social, au niveau national et international.

⁶ La médiation est souvent opérée en co-médiation à plusieurs médiateurs qui sont représentés dans cet article de façon générique par le terme « le médiateur »

⁷ Cette appellation de médiation humaniste (*humanistic mediation*) est également celle utilisée aux Etats-Unis par l'école de Mark D. Umbreit qui a développé, parallèlement et indépendamment, une approche voisine au cours de la même période

⁸ La médiation pénale a été institutionnalisée en France en 1993

Cette approche spécifique et originale, la médiation humaniste, bénéficie d'une large expérience à travers la réalisation de milliers de médiations et de centaines de formations à la médiation. Le Cmf m a formé en France et à l'étranger, en particulier en Italie mais aussi en Belgique, au Luxembourg, en Suisse, jusqu'en Nouvelle Calédonie, en Afrique de l'Ouest et récemment au Brésil, de nombreux médiateurs dont la pratique s'exerce dans tous les domaines. Un programme d'éducation à la paix par la médiation, commandité par le Conseil de l'Europe, a été développé pendant de nombreuses années en Europe et en particulier suite aux guerres en ex- Yougoslavie.

La médiation humaniste est ainsi le fruit d'un long travail de terrain. Centrée non sur l'objet du différend (qui sera pourtant réglé dans la plupart des cas) mais sur la transformation de la personne et de sa relation à l'autre, elle constitue une réponse appropriée à tout type de différend interpersonnel et à toute phase de rapports conflictuels ou simplement tendus. Susceptible d'intervenir en amont des conflits, elle s'avère un puissant outil de prévention et constitue de ce fait une éducation à la paix et à un vivre ensemble respectueux des différences et de l'originalité de chaque personne. Elle s'appuie sur les valeurs et les aspirations profondes des personnes. Son mode d'action mobilise les ressources internes du groupe formé par les médiateurs et le(s) médiateur(s) sans en référer à une instance extérieure et/ou supérieure.

Un premier objectif de notre collectif CRMH consiste à analyser en quoi la médiation humaniste peut contribuer à un processus social d'humanisation décisif pour notre avenir. Un autre objectif consiste à transmettre la pédagogie de la médiation humaniste au niveau individuel, collectif et politique en multipliant les lieux d'apprentissage, en créant une chaîne d'intelligibilités actives des enjeux partagés. Ces enjeux présentent un aspect individuel ontologique et une dimension sociale.

Une ontologie à la mesure d'une modernité en crise

La médiation s'inscrit dans le terreau humain d'une séparation originelle : depuis la séparation de la naissance, chaque humain se ressent comme un être séparé toujours en recherche d'une unité qui subsume la diversité de ses expériences et de ses appartenances. La crise du conflit, avec son lot de souffrance, se révèle crise ontologique, où la personne, en état de séparation d'avec l'autre, est atteinte dans son être-même.

La crise existentielle et l'émergence de l'individu

Aujourd'hui, l'homme se trouve plongé dans une crise existentielle profonde qui, comme toute crise, est douloureuse mais peut se révéler constructive. C'est une situation d'attente, de désir, un 'avent' ! La crise se manifeste de diverses façons : perte de repères, désordre des choix individuels, sur-individualisation, anxiété, désarroi devant la complexité, sentiment d'impuissance, défiance généralisée, peur de l'avenir, peur du présent, dépendance, dépersonnalisation, angoisse devant la mort imaginée comme un point final dramatique et dérisoire, qui engendrent des comportements problématiques tels que consumérisme, emballement socio-économique, abandon des religions,... et laissent démunis face aux grands défis de notre temps. Or derrière ce désarroi apparent se trouve quelque chose de l'ordre de l'essentiel qui a besoin d'être dévoilé. La médiation humaniste permet une ouverture vers ce trésor caché.

L'émergence de l'individu, que la sociologie situe dans les années 1960 (préparée de longue date, depuis deux à trois siècles⁹) est un phénomène majeur à prendre en compte. Chacun est appelé aujourd'hui à trouver son chemin, le construire, décider sur quelles valeurs il va fonder ses choix de vie, être à l'écoute de ses aspirations profondes. Il mobilise progressivement toutes ses capacités de différenciation. L'être humain est devenu responsable de sa vie personnellement et socialement. Cette tâche est enthousiasmante, car ouvrant sur un grand choix de possibles et sur la créativité personnelle, mais se révèle souvent lourde, parfois jusqu'à l'épuisement (cf. « *La fatigue d'être soi* »¹⁰), pleine d'embûches, et peut mener parfois à des erreurs ou des impasses.

La médiation, espace pour le cri existentiel et outil de transformation personnelle

La médiation s'adresse à l'être humain maltraité ou blessé dans lequel chacun peut se reconnaître. Blessure et souffrance pourraient être les caractéristiques de ce qui amène les personnes en médiation¹¹. En effet la souffrance est le terreau de la médiation, même s'il ne s'agit aucunement de la rechercher. Elle s'impose comme un cri, une demande de reconnaissance intense, insistante. La demande officielle est la solution d'un « conflit »¹², mais le but profond est de sortir de la souffrance qu'impose la situation. En soi, le conflit peut être positif et exprimer la vie. Si on prend la peine d'entendre cette souffrance, elle peut donner accès aux aspirations profondes de la personne, aux valeurs dont elle a besoin pour vivre.

A travers l'appellation « humaniste », Jacqueline Morineau et le Cmfcm ont cherché à aller au-delà de la résolution du conflit, considérant que c'est l'être humain que l'on a besoin de rencontrer, car le conflit n'est qu'un prétexte révélateur d'un besoin plus profond. Opérant en amont du conflit, sur les sources de la souffrance ressentie par les médiateurs, la médiation humaniste apparaît comme un outil de transformation de soi selon les exigences retrouvées du vivre ensemble afin de « faire société ». L'esprit de la médiation¹³ « repose sur le besoin de l'homme de réaliser pleinement sa propre humanité, son aspiration à l'unité, au beau, au bien, au juste, à la vérité, à la liberté »¹⁴.

La dimension sociale, à la frontière du politique

Inventer de nouveaux communs et un moteur pour la société

Face à la crise existentielle qui caractérise la post-modernité marquée par l'individualisme, l'efficacité, la dérégulation et bien d'autres facteurs mentionnés ci-dessus, la dimension sociale est à repenser, à recréer. Des partages ont été perdus, qu'il faut retrouver autrement. Revers de l'émergence de l'individu, le piège de la solitude, une des formes les plus secrètes de la souffrance, très prégnante aujourd'hui, impose la nécessité d'inventer de nouveaux

⁹Cf. par exemple *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*, Jean Claude Kaufmann. Paris: Armand Colin, 2004.

¹⁰ *La fatigue d'être soi : dépression et société*. Alain Ehrenberg. Paris, Odile Jacob. 2010

¹¹Voir *Le médiateur de l'âme. Le combat d'une vie pour trouver la paix intérieure*. Jacqueline Morineau., Nouvelle cité. 2008

¹² On emploie ici et dans la suite du texte le terme conflit au sens générique d'un différend globalement support d'une souffrance ou d'un mal-être.

¹³Voir *L'esprit de la médiation*. Jacqueline Morineau. Erès. 2010 (1^{ère} édition 1998)

¹⁴ Charte du Cmfcm (Centre de médiation et de formation à la médiation)

« communs » partageables¹⁵. Une société d'individus a en effet besoin de retrouver du sens, des valeurs, des communs.

Il est nécessaire de trouver le moteur d'un nouveau type de projet de société, un projet politique, qui rende compte de l'évolution récente de l'humanité et de son immense diversité. En proposant de modifier la façon de gérer les relations interpersonnelles, la médiation participe à cette invention, mettant en jeu la créativité des personnes pour retisser le lien social. Auteur d'un *Que sais-je* sur la médiation, Michèle Guillaume-Hofnung en précise la fonction sociale au-delà des situations conflictuelles : « *la médiation peut créer des liens jusqu'alors inexistantes, ou restaurer des liens distendus sans heurts : l'une est créatrice, l'autre restauratrice. L'une construit le tissu social, l'autre en comble les déficits.* »¹⁶

Abandonner le monologisme et la hiérarchie

Un autre aspect de la vie en société est impacté par la médiation. La vision du monde occidentale a souvent été de type monologique, consacrant le monopole du UN¹⁷. Or un humanisme se voulant universel porterait en lui un risque d'ethnocentrisme en reproduisant des formes d'aliénation qui se sont répétées maintes fois... Au *monos* résistent les entités culturelles. Le monde, historiquement conçu comme façonné par le divin¹⁸ puis au nom de l'Etat, doit maintenant être pensé dans toute sa complexité, les mondes antérieurs auxquels on a adhéré n'étant pas appelés à s'effacer devant d'autres au nom de quelque évolution, mais à s'imbriquer les uns dans les autres en s'enrichissant mutuellement sur la base du principe de la complémentarité des différences. L'enjeu est de comprendre les limites de la modernité (par exemple les défauts du capitalisme, ou de l'efficacité érigée en dogme, ceux de l'individualisme aussi), de les traverser et de trouver une réponse qui soit à la hauteur des attentes de nos contemporains.

Dans le passé, l'autorité hiérarchique a pu être excessive. Aujourd'hui nous avons remis une grande part de nos responsabilités à l'Etat et à ses institutions, espace symbolique dans lequel la dimension humaine est perdue, oubliée. En particulier notre société refuse le désordre et tente d'abolir le conflit et ses causes pour revenir à un ordre premier, déjà dépassé, ce qui cristallise les relations humaines sur le conflit et non sur l'homme. Sortant radicalement du schéma hiérarchique et vertical de la société, la médiation cherche à faire évoluer les personnes à partir d'elles-mêmes, dans un processus social horizontal où le médiateur apporte un effet de distanciation et de triangulation, mais n'a aucun pouvoir de décision ou de domination quelconque.

Se rencontrer sur les valeurs

Les communs partageables sont très importants, vitaux pour les personnes comme pour la société. L'universel monologique peut laisser une certaine place à la recherche, parfois modeste mais efficace, de ces communs qui permettent justement la rencontre en profondeur, l'intercommunication, en particulier lorsque les cultures sont très différentes¹⁹.

¹⁵ *Sous les pavés du monologisme juridique, prolégomènes anthropologiques*, Etienne Le Roy. *Repenser les biens communs*, sous la direction de B. Parance et J. de Saint Victor, Paris CNRS Editions, 2014, p. 81-102.

¹⁶ *La médiation*. M. Guillaume-Hofnung. Op.cit. p.69

¹⁷ *Le droit et le service public au miroir de l'anthropologie*, M. Alliot, Paris, Karthala, 2003

¹⁸ Remarquons cependant que judaïsme et christianisme ont introduit très tôt la dialogie et même la tria-logie comme expliqué dans *La dialogica di Martin Buber...* Marcello Paradiso. *Prospettiva Persona* 60/07, 31

¹⁹ « Le commun, concept qui n'est ni logique (et relevant de la raison) comme l'universel, ni non plus économique (et relevant de la production) comme l'uniforme, mais qui, dans son essence, est politique: le commun est ce à

L'universalité de certaines valeurs auxquelles nous sommes attachés, perdure tel le besoin de justice, de vérité, de liberté, de dignité, de respect.... Les aspirations qui restent les plus partagées par toute l'humanité sont l'aspiration à la paix, à l'amour, à la reconnaissance de son identité, de sa communauté. Ainsi l'unité, la transcendance, l'excendance²⁰, la spiritualité, la recherche de sens, la quête fondamentale de bonheur, le besoin ontologique de sagesse peuvent se manifester de manière sélective et opportune, selon les personnalités et les circonstances. Au cours du processus de médiation humaniste, qui sera décrit en détail plus loin, une étape-clé concerne la recherche de valeurs dans lesquelles peuvent se retrouver l'un et l'autre des médians. Ciment d'unité, ces valeurs deviennent alors le fondement durable de la relation restaurée.

La médiation humaniste mêle ainsi la dimension profonde de l'être avec celle de l'autre, introduisant alors un processus de fécondation mutuelle. Elle inclut une composante de justice réparatrice et restauratrice au sens anthropologique de juste, c'est-à-dire bon pour soi et pour la communauté. La rencontre en profondeur et en vérité, la reconnaissance réciproque libèrent une énergie positive qui rend possible une transformation durable.

La médiation humaniste, source d'invention pour « faire société »

Rencontrant et fécondant la dimension sociale, la médiation humaniste se présente comme un outil de choix pour un humanisme de notre temps, résolument trans-moderne, qui doit être suffisamment constructif et créatif pour que le plus grand nombre s'y reconnaisse. La médiation est pluridisciplinaire : c'est notre humanité qui est en cause dans sa diversité et sa complexité. Avec un optimisme réaliste, cet humanisme est caractérisé par un projet d'homme plus responsable, plus inventif, capable de retisser le lien social endommagé et de préserver l'harmonie. Michèle Guillaume-Hofnung y voit une nouvelle liberté publique²¹. En cela la médiation humaniste participe d'un projet de société, qui répond à l'exigence de paix sur laquelle doivent se construire nos sociétés²². Il est intéressant de noter que les institutions françaises et européennes ont déjà adopté la médiation au moins dans son principe et cherchent à la développer à tous les niveaux, et qu'il en est de même dans de nombreux autres pays. Il faut espérer qu'elles sauront dépasser la seule résolution de conflits.

Quel est en effet le schéma de la médiation humaniste ? Le conflit, la guerre entraînent la recherche vaine d'une paix impossible, alors que la rencontre dans la vérité de chacun peut ouvrir à une véritable reconnaissance mutuelle (toujours nécessaire) et que peut advenir la convergence au niveau d'une aspiration commune, ouvrant alors sur la possibilité de dépasser le repli individuel, et donnant la clé de la transformation et du changement. On passe alors d'une situation mortifère à l'ouverture à la vie, réellement observable en médiation : la tension s'apaise, l'harmonie devient palpable. Le retournement s'est produit (voir ci-dessous Catharsis). Alors le conflit trouve naturellement sa solution. Mais surtout, essentielle, la relation est rétablie, gage beaucoup plus sûr d'un avenir harmonieux.

quoi on a part ou à quoi on prend part, qui est en partage et à quoi on participe.» De l'universel, de l'uniforme, du commun et du dialogue entre les cultures, François Jullien, Fayard, 2008 ; réédition Seuil, 2010.

²⁰ Le mot excendance évoque une dimension de l'homme qui s'ouvre, qui sort de la condition humaine, qui la surplombe, mais sans dimension divine à laquelle on réserverait le mot transcendance.

²¹ *La médiation, nouvelle liberté publique.* Michèle Guillaume-Hofnung 2007

²² Voir *L'esprit de la médiation.* J. Morineau. op.cit. p169. « Si [la médiation] devient projet de société, elle peut être le lien social qui nous permettra de passer de l'ordre ancien, conçu dans un rapport de soumission du citoyen aux instances supérieures, à l'ordre nouveau centré sur sa participation réelle et active à la gestion de sa vie de tous les jours ».

Pour Fabrice Vert, Conseiller à la Cour d'Appel, « *le déferlement contemporain de programmes de médiation est l'indicateur d'une société qui cherche une nouvelle façon de gouverner la cité et de fabriquer de la cohésion à travers de nouveaux référentiels d'actions* »²³.

Le déroulement de la médiation.

Derrière le désarroi des médiateurs se cache quelque chose d'essentiel que la médiation a pour objectif d'atteindre et de dévoiler. Le processus de la médiation tel que pratiqué par le Cmfcm se déroule en plusieurs étapes principales dont chacune est nécessaire. Après un entretien individuel avec chaque médiateur, trois phases se déroulent dans l'ordre relaté par les Anciens dans la tragédie grecque : la *theoria*, la *crisis* et la *catharsis*.^{24,25} Elles accompagnent le cheminement de l'expression de la souffrance et de l'invention du bien commun sur la scène où se joue la tragédie humaine.

Entretien individuel préalable

Avant toute rencontre de médiation, il est indispensable de recueillir le libre accord des intéressés. En effet la médiation est, en toutes circonstances, une démarche volontaire, faite de quoi elle serait vouée à l'échec. Si une instance quelconque a proposé une médiation, chaque personne concernée doit se sentir totalement libre de l'accepter ou de la refuser, libre également de l'interrompre à tout moment. Souvent ignorée ou méconnue, la médiation nécessite une phase de présentation, d'explication, qui précède le consentement. C'est la raison d'être de l'entretien de chaque médiateur séparément avec un médiateur. Au cours de cet entretien, l'urgence émotionnelle liée au conflit rend nécessaire un temps d'écoute bienveillante qui rassure le futur médiateur et constitue déjà une première reconnaissance par le médiateur de la souffrance et du vécu, posant par là-même les jalons d'une relation de confiance entre médiateur et médiateur. On trouve y donc trois éléments essentiels : information, confiance, consentement.

La theoria, entrée dans la médiation par l'exposé de chaque partie

Lors du face-à-face, généralement très tendu, un premier temps d'accueil chaleureux est destiné à mettre à l'aise les médiateurs, à détendre leur crispation due à la charge émotionnelle du conflit. Ce temps est destiné aussi à rappeler que le médiateur n'est pas là pour juger ni pour rechercher une solution au conflit, mais pour aider à renouer le dialogue. Les médiateurs sont d'abord invités à exposer chacun à leur tour leur perception de la situation à l'origine de la démarche de médiation, sans être interrompu : temps d'expression et d'écoute réciproque, premier échange obligatoire entre les parties qui avaient souvent perdu toute communication. Chacun a ainsi la possibilité d'entendre de l'autre sa version du différend ou du conflit.

Prétendre résoudre le conflit en s'appuyant sur les faits ajoute à la confusion. En effet, ces derniers servent à argumenter, prouver, élaborer, se construire des schémas qui enferment dans des certitudes, alors même qu'il ne peut y avoir de chemin constructif que dans la

²³ Gazette du Palais. 18 janvier 2014. p.12

²⁴ *L'esprit de la médiation*, op. cit. p.82

²⁵ Ces phases sont aussi à la base de la palabre africaine. Cf. *Justice africaine et oralité juridique*. E. Le Roy, Bulletin de l'IFAN, série B, Tome XXXVI, N°3, 1974, p. 559-581.

rencontre. La présentation des faits exprime une vision sélective des événements, avec la certitude de chacun d'être dans son bon droit. L'action du médiateur consistera donc à sortir des faits pour rencontrer chaque personne dans son humanité.

A ce stade le médiateur n'intervient pas, sauf parfois pour écourter un exposé pléthorique ou encourager un médiant quasi-muet. L'important est que chacun exprime son point de vue sur la situation et ce qu'il attend de la médiation. A la suite des deux exposés, le médiateur fait un bref résumé en s'adressant à l'un puis à l'autre des médians : « *Monsieur (Madame), vous avez dit....* » : il peut reprendre certains propos qu'il estime particulièrement importants, en écho à ce que chaque médiant a pu exprimer. Ces mots-là prennent alors une résonance extrême dans la bouche du médiateur qui doit bien montrer en même temps qu'il n'émet là aucun jugement. A travers ce résumé, les médians commencent à se sentir entendus et reconnus par le médiateur, la confiance peut s'installer. Les conditions sont maintenant réunies pour qu'un dialogue, sans doute encore chaotique, s'instaure.

La tragédie grecque (comme la palabre africaine) comporte de tels exposés successifs, la *theoria*, suivie de la reprise par le chœur (ou un orateur en Afrique) qui opère ce que nous nommons ici résumé.

La crisis, confrontation des récits, expression violente des émotions

La médiation humaniste ne cherche pas à amortir le choc de la confrontation des parties en conflit. Ceci la différencie de l'approche répandue dans d'autres formes de médiation dans lesquelles une première phase consiste à rencontrer chaque partie séparément pour l'inciter à modérer son langage, à ne pas heurter l'autre de front. Une telle préparation destinée à « calmer le jeu » est également utilisée dans les médiations politiques telles que celles qui ont eu lieu entre Israël et Palestine, le médiateur faisant la navette de l'un à l'autre : la confrontation est alors repoussée parfois à l'extrême limite. Les médiateurs eux-mêmes ont souvent peur de la violence de la confrontation. Dans la médiation humaniste, cette violence est assumée, puisqu'on met en présence « le bourreau et sa victime » (chacun est d'ailleurs souvent à la fois bourreau et victime). Ainsi, tout en étant garant de l'intégrité physique des médians, le médiateur va permettre que se vive la *crisis*, comme « *une force de vie qui habite en chacun de nous* »²⁶.

Réhabiliter les espaces où il est possible de crier sa colère, sa haine et sa souffrance constitue un enjeu à la fois pour les relations interpersonnelles et pour la société. Il est nécessaire de se réapproprier le cri, de s'octroyer le droit de crier, non pas dans un but de destruction, mais bien comme une énergie primitive, primordiale, qui nous constitue. Le cri fait peur, déstabilise, nous ne savons pas comment le prendre en compte. Trop souvent, ce cri est bâillonné, empêché de s'exprimer par un contrôle mental de soi. Sans cri, point de colère, de révolte et de liberté. Sans cet espace, l'être humain ne peut être reconnu dans toutes ses dimensions animales et humaines. Car le cri est une part de notre humanité. Il est à la fois l'expression d'une souffrance incommensurable mais aussi une énergie de vie qui peut être source de créativité et d'espérance.

²⁶ *L'esprit de la médiation*. op.cit. p.30 Cf. aussi p. 69 « *Proposer un lieu où la violence réciproque puisse se dire et se transformer, vouloir la réintégration du désordre participent nécessairement à une véritable révolution sociale, car il faut aller à contre-courant d'un état d'esprit et des usages et coutumes établis.[...] Il s'agit d'un bouleversement dans la relation de l'homme avec la société et avec lui-même.* »

Le chaos

Peut prendre place alors un moment de chaos. Comme le cri, le chaos fait peur, il déstabilise car il brouille nos repères ; nous ne contrôlons plus rien. L'animal du fin fond de nos origines s'exprime, combat ; c'est une question de vie et de mort. La guerre engendre désordre et destruction. Bien souvent, la première réaction est de vouloir en sortir au plus vite en cherchant rapidement une solution, ou en l'empêchant de s'exprimer (par exemple en rassurant ou réconfortant une personne alors même qu'elle a avant tout besoin de crier sa haine ou son sentiment d'injustice). L'accueil du chaos ne s'improvise pas. Cela s'apprend, se pratique, s'expérimente.

Le chaos est toujours présent dans la médiation humaniste, avec des intensités diverses. Le temps de la médiation ne pourra être un chemin de transformation que si le chaos a eu toute sa place pour se vivre et s'exprimer. Ce point est fondamental. Une clé du processus consiste justement dans cette explosion des émotions, insoutenable lorsque les parties sont seules en face l'une de l'autre, donc susceptible de dégénérer en violence brutale, mais rendue possible par la présence du médiateur. C'est alors que chaque médiant se trouve le témoin du vécu émotionnel de l'autre, qui constitue le plus souvent une véritable révélation. L'ampleur du cri est à la mesure de l'intensité de la souffrance. D'abord inaudible, révoltant, inacceptable, ce vécu émotionnel chemine peu à peu et finit par être entendu par l'autre médiant, faute de quoi la médiation n'aboutira pas. « *C'est [la] relation entre le cognitif et l'affectif qu'il est nécessaire de faciliter dans le conflit. L'histoire que chacun s'est construite est en grande partie d'ordre cognitif alors que la réalité de la souffrance est d'ordre affectif* »²⁷. Pendant la médiation le vécu émotionnel est très intense.

L'écoute et l'empathie du médiateur permettent que s'établisse le climat de confiance sans lequel l'accès à l'essentiel restera fermé. Chacun des médians doit se sentir entendu, compris, reconnu par le médiateur avant de pouvoir l'être par l'autre médiant. La construction d'un tel climat exige du médiateur une attitude fondamentale de disponibilité, d'attention, de silence qui, par sa qualité, sa densité et sa durée, finira par s'étendre aux médians. Deux événements vont alors mettre en marche le processus : l'ouverture à l'autre et le partage des valeurs.

L'ouverture à l'autre, moteur de la médiation

L'ouverture à l'autre du médiant suppose qu'il parvienne à surmonter ses peurs. Notre société craint de travailler sur les peurs. La peur est très présente en médiation : peur de ne pas être reconnu, de ne pas obtenir gain de cause, de se retrouver victime, dépouillé, peur du triomphe de l'autre... Les peurs empêchent d'aller sur le chemin de liberté.

Lors d'une crise, se relier ainsi à soi-même, se mettre à l'écoute de ses besoins profonds est nécessaire. Au contraire c'est vers l'extérieur que chacun se tourne habituellement pour trouver une solution, ignorant qu'elle réside le plus souvent en soi-même. Le médiateur doit donc créer un espace pour le silence, qui permette de rencontrer un autre niveau de la personne. Silence du médiateur lui-même d'abord, qui doit faire taire en lui le bruissement de sa vie quotidienne, faire taire aussi l'élaboration de solution au conflit, construction logique et rationnelle qui ne lui appartient pas. Silence des médians ensuite, qu'il faut absolument respecter et accompagner lorsqu'il advient. Dans le calme,

²⁷ Cf. *L'esprit de la médiation* op.cit. p.92

laisser rebondir les mots, les écouter, laisser le temps pour qu'ils cheminent et résonnent en profondeur. Ce sont les conditions de l'ouverture à l'autre, de l'échange authentique, de la vraie rencontre qui donne la parole à l'autre.

Cette ouverture définit un espace d'intimité, d'espérance, de transformation, un espace qui prélude à une naissance ou une renaissance, c'est un avent (attente de ce qui peut advenir), un réceptacle de la relation .

Dans cet espace relationnel où chacun se sent vraiment lui-même et totalement reconnu pour ce qu'il est, les cœurs s'ouvrent, la compassion peut naître, une énergie créatrice considérable est susceptible de se déployer, qui permettra aux intéressés de se libérer du chaos dans lequel ils sont plongés et qui les épuise, de le transformer et de se remettre en chemin vers la paix. C'est une ouverture vers la vie, vers le dynamisme de la vie, c'est la source d'une connaissance nouvelle, d'une action nouvelle. C'est un moment spirituel, un moment de grâce où l'on échappe à la pesanteur du quotidien pour aller à la rencontre de l'autre. C'est de l'ordre de l'expérience vécue, à l'opposé d'une construction intellectuelle.

Partage des valeurs et des aspirations

Quand en médiation on peut passer du niveau des émotions à celui des valeurs, chacun parvient à rejoindre l'autre à travers les aspirations universelles : besoin de justice, de vérité, de dignité, ... ce qui ne l'empêche pas de pouvoir se référer à sa propre culture. Un enjeu important se joue là car les cultures sont désormais très individualisées dans le monde moderne²⁸, mais elles se rejoignent dans l'exigence de paix, base de toute construction sociétale.

La vérité, unanimement souhaitée, est souvent source de difficulté en médiation, tant les évènements ont été ressentis et mémorisés différemment. Les discours tenus peuvent aller jusqu'à se révéler inconciliables sur le plan des faits : le médiateur doit alors s'abstenir de se laisser convaincre par l'un ou l'autre, entendre ces deux « vérités » révélatrices de complexité, de chaos. C'est la dialogie²⁹ : deux conceptions opposées qui vont parvenir à se rencontrer. Cette rencontre des logiques par la complémentarité des différences n'est possible que grâce à la diamutie qui prend en compte les représentations de chacun de nos mondes. Cette démarche s'accompagne d'un sentiment très réconfortant d'appartenance à une commune humanité. L'émergence des communs permet de provoquer un déclic de reconnaissance mutuelle. La médiation est un passage de l'individu à la communauté par l'expérience du partage.

La souffrance est souvent existentielle, liée au sentiment que la vie n'a pas de sens. Le processus de la médiation humaniste permet à chacun de réfléchir sur lui-même, de chercher et de découvrir un nouveau chemin de vie pour se construire, se reconstruire et, peu à peu, de voir émerger une nouvelle vision de l'avenir et de retrouver du sens. C'est un processus de connaissance de soi, un cheminement rendu possible par le regard et l'écoute du médiateur, qui reconnaît « ce que je vis, ce que je cherche, qui me reconnaît pour ce que je suis ».

²⁸ Voir *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*. François de Singly. Paris, Armand Colin.2003

²⁹ Dialogie : logique du dialogue, étude des questions logiques et philosophiques relatives au pluralisme logique. La dialogie n'est pas la dialectique. Elle n'a pas pour objet de produire un objet tiers de synthèse mais de faire converger les logiques entre elles, donc de les rendre complémentaires. La diamutie consiste à faire se rencontrer les mythes fondateurs de nos êtres-au-monde et les mettre à l'écoute les uns des autres, en résonance.

Au départ, chaque médiant est centré sur son Moi-Je, souvent très destructeur. Lorsque le sentiment d'être reconnu s'affirme, l'ouverture est possible vers le Moi-Nous qui conditionne la construction d'un futur où chacun se sentira respecté. Ce processus n'est possible que parce que le médiateur a adopté la position du Moi-Il, une distanciation compréhensive, tout en mobilisant les énergies.

La catharsis, un retournement

Chez Aristote, la *catharsis* est la purification des passions. Une médiation réussie met en jeu un retournement personnel face à la situation³⁰. Pourquoi et comment ce retournement peut-il se produire?

Une clé de la médiation réside dans la confiance grâce à laquelle le médiant ose se dévoiler en profondeur, avec l'assurance de ne pas être jugé, d'être accueilli, entendu, reconnu. Reconnaissance de ce qu'il est au plus profond de soi, de ses émotions, de ses aspirations au Bien, à la Paix... : cette partie de lui-même qui était cachée et oblitérée est à nouveau atteinte et actualisée. Il s'agit d'une véritable rencontre avec soi-même. Le regard attentif et bienveillant du médiateur aide le médiant à retrouver sa capacité d'exister. Celui-ci comprend alors que l'histoire pétrifiée qu'il se raconte depuis longtemps ne tient plus. Quelque chose est touché au fond de lui-même, en relation à un besoin personnel, et/ou à une douleur passée enfouie très profondément et qui resurgit. Une nouvelle capacité de vérité avec soi-même se fait jour.

L'autre médiant en est le témoin souvent surpris, décontenancé, en même temps qu'il expérimente une découverte similaire pour son propre compte. Alors ils peuvent abandonner le conflit, arrêter de se concentrer sur leurs raisons de se déchirer, et se mettre en chemin pour reconstruire la relation.

A ce moment se produit la rencontre, la vraie rencontre des personnes au-delà des masques, dans une communion profonde. Une étincelle jaillit soudain de façon inattendue, prélude à une re-création. Ce moment très fort de la médiation advient souvent par surprise, il est toujours palpable par la détente qui l'accompagne : les regards se cherchent au lieu de s'éviter, le ton s'apaise, des sourires apparaissent, les larmes ne sont pas rares. Avec l'abandon des défenses, le cœur et l'âme s'ouvrent, un souffle nouveau libère une énergie réciproque qui permet le partage, la reconstruction du lien, l'alliance.

Le conflit est devenu accessoire, il sera réglé par un accord, mais ne constitue plus l'enjeu majeur. La solution apportée n'est qu'un épiphénomène, elle est accessible dès qu'on atteint ce changement de regard. Le conflit est parfois purement et simplement abandonné, obsolète. Le désir de vengeance est oublié. Les revendications tombent ou deviennent symboliques.

La médiation humaniste constitue un outil de choix pour renoncer à la vengeance et aller vers le pardon. Celui-ci est un acte libérateur pour le coupable comme pour la victime. Il ouvre à la compassion et à la miséricorde. En même temps qu'elle redonne à l'autre sa pleine dignité d'homme, la victime se libère d'un poison intérieur, délie les derniers liens mortifères. Ainsi le pardon est salvateur pour l'un et l'autre³¹. Le pardon est la partie la plus achevée de la

³⁰Ce retournement est observé dans toutes les médiations réussies. Umbreit, par exemple utilise le mot *pivoting* pour le caractériser.

³¹Voir témoignages dans : *Le pardon*. G. de Villeneuve. Audio-livre Saint Léger Productions. 2013

médiation et constitue l'étape ultime de la pacification, qui souvent ne peut pas être vécue dans sa forme finale. En effet c'est un chemin à parcourir qui demande du temps, une démarche de liberté qui n'est pas toujours possible, qui reste rare. Même s'il est seulement ébauché dans le mouvement de compréhension et d'acceptation mutuelles, ce chemin est infiniment fructueux.

En résumé, le conflit est toujours lié au chaos émotionnel. L'expression des émotions a permis de cheminer vers la reconnaissance d'une souffrance souvent réciproque. Cette prise de conscience a mené à un questionnement : d'où viennent cette blessure intérieure, ce vide insupportable, cette peur de la solitude? Les médiateurs ont pu alors commencer à dépasser la dimension des émotions et toucher au niveau de l'être, chercher l'origine de l'aliénation et de l'angoisse dans une société dont ils sont le miroir. Face à un tel désarroi, un nouveau langage a pu naître, celui des aspirations à la vérité, à la justice, à la liberté, à la dignité, exprimées chaque fois différemment, avec la couleur propre à chaque personne. Un nouveau niveau de conscience a pris place. Les protagonistes partagent alors des mots qui ne les mettent plus en opposition mais au contraire les rapprochent. C'est seulement lorsque l'on peut dépasser le niveau émotionnel pour toucher à celui des valeurs que se révèle la personne dans sa dimension la plus élevée : dimension spirituelle d'où la lumière peut jaillir, d'où la paix et le bonheur tellement désirés peuvent naître.

Accepter la différence et reconnaître l'autre³² permettent d'accéder à la complémentarité, à ce que chacun trouve sa place. C'est l'acceptation mutuelle qui permet d'avancer ensemble et de s'enrichir l'un l'autre. C'est de l'ordre ontologique, existentiel car sortir de soi-même permet de se dépasser, de trouver les chemins vers un accomplissement de soi et de vivre ensemble en harmonie. Travailler sur l'énergie réciproque est un mode inhabituel de fonctionnement de la société. Il a pourtant le pouvoir de faciliter notre citoyenneté, de créer cette communion des hommes pour en faire des « citoyens de paix ». Il s'agit là d'une démarche d'humanisation personnelle qui débouche sur l'humanisation réciproque. C'est en quoi la médiation participe d'un ambitieux projet de société.

Faire société par la médiation humaniste

Nous allons ici expliciter ce qui caractérise le médiateur humaniste, puis le processus pédagogique et éducatif, civilisateur, ainsi amorcé.

Le médiateur, présence incarnée

Son rôle

Le médiateur est censé être un tiers³³ indépendant (non soumis à un pouvoir hiérarchique), neutre (il ne pèse pas sur l'issue de la médiation) et impartial (il ne prend pas parti pour l'un ou pour l'autre). En réalité le médiateur est beaucoup plus qu'un tiers car il constitue avec les médiateurs un triangle actif dans lequel il joue un rôle important.

Ce rôle est pourtant très humble : le médiateur n'est pas porteur en soi de tel ou tel idéal, détenteur d'une vérité, acteur de telle ou telle action, il est essentiellement « présence iconique »³⁴, de chair, qui peut relier à un autre espace, une autre dimension, siège d'une

³² P. Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance*, Paris. Stock, 2004

³³ Le mot tiers est imparfait pour le représenter car juridiquement il signifie qu'il n'est pas partie.

³⁴ Au contraire de l'idole qui garde les regards sur soi, l'icône ouvre à vivre la présence elle-même.

sagesse oubliée. La présence physique est fondamentale. Le corps est là comme témoin de notre capacité de violence ou d'amour. Ce ne sont pas seulement les mots qui parlent. Une grande part de la communication passe par les corps : regards, attitudes, visages, mains, émotions, larmes...

Par un effet de miroir, le médiateur est récepteur du vécu de chacun, et leur renvoie le non-dit derrière le dit, la face cachée de soi-même. Son intervention est fondée sur une écoute très attentive et très profonde de ce que dit chaque médiant sur lui-même. Capable de distanciation, il doit faire silence en lui-même, lâcher prise sur ses propres préoccupations, avis ou jugements, et se faire simple entremetteur entre les attentes et les demandes des médians, dans un esprit de paix. Il ne se positionne pas dans un rapport d'efficacité vis-à-vis du règlement du conflit car l'objectif est avant tout un mieux-être de chaque médiant grâce à une nouvelle connaissance de lui-même et de l'autre.

Le médiateur est encore traducteur, car il met des mots sur les émotions, les souffrances, les aspirations les plus fondamentales, il aide à décoder le langage et en clarifier le sens, car l'expression peut en être maladroite et rester incomprise de l'autre partie [et/ou de soi-même].

Le médiateur est encore l'accoucheur d'un nouveau devenir, de la relation à reconstruire, d'une renaissance personnelle. Il s'efforce d'incarner le meilleur et le plus profond de l'humain, un idéal de paix et d'espérance. L'effet de pacification vient de ce qu'il canalise l'énergie. Le médiateur donne au médiant la possibilité de se relier à sa réalité profonde, à sa propre spiritualité. Il « sent » ce qui émerge, qui est susceptible de dénouer la situation et de faire jaillir du neuf. Son action est alors de ne pas laisser se perdre les quelques mots qui sont porteurs de clés, de les laisser rebondir dans un silence fécond, de les reprendre et de les associer au bon moment, d'empêcher les reculs, l'enlisement dans des faits ou des attitudes stériles.

Le médiateur est ainsi le passeur qui va permettre aux médians de trouver le chemin, les passages qui facilitent les partages, passeur du conflit mortifère à la relation vivante. Il fait partie des acteurs de redistribution d'énergie entre les personnes en aidant à la reconversion de l'énergie libérée par la *crisis*.

Ses qualités, acquises au cours d'une formation spécifique

Pour pouvoir être ainsi présence icônique, traducteur, passeur, accoucheur, il faut déjà avoir fait le voyage soi-même. C'est tout l'apprentissage du médiateur humaniste qui se sera formé à se dessaisir de plus en plus de lui-même, de sa volonté, de ses constructions mentales, pour laisser place à l'intuition, à l'empathie, à la compassion, à la circulation des énergies.

Pendant la phase de la *crisis*, le médiateur ne doit pas se perdre lui-même dans le chaos ni se laisser submerger par le déluge de la violence, de la haine et des émotions qui s'expriment. Garant de l'intégrité physique des médians, il porte la responsabilité d'accueillir le drame qui se déroule devant lui. Il lui faut apprendre à considérer l'harmonie et le chaos, la vie et la mort comme des passages non duels, tellement imbriqués qu'en fait ils ne font qu'un³⁵. La compassion est un état d'être, une manière humaine d'approcher l'autre. On ne peut compatir à la souffrance, la détresse ou la mort que parce qu'on les a vécues, avec tous les

³⁵Voir par exemple *La mort et ses au-delà*, sous la direction de Maurice Godelier, Paris, CNRS Éditions, Bibliothèque de l'anthropologie, 2014.

sentiments de révolte et d'injustice qui leur sont liés. La formation à la médiation humaniste permet d'explorer ces sentiments comme une part constitutive de soi-même, de découvrir ou redécouvrir cette part de nous-même souvent niée ou refoulée. La souffrance de l'autre fait écho chez le médiateur à sa propre souffrance, à la souffrance universelle. Comme dans d'autres expériences de vie (par exemple l'accompagnement des personnes en fin de vie), « *c'est ma propre vulnérabilité que je rencontre à travers la vulnérabilité de l'autre* »³⁶.

La médiation humaniste est avant tout celle de soi avec soi, travail jamais achevé qui doit être la priorité du médiateur pour lui-même. Retrouver la paix en soi, et de là avec les autres. Remettre du lien, avec soi-même et avec les autres.

Le médiateur est porteur d'espérance... S'il n'a pas en lui une vision positive de l'humanité, il ne pourra pas faire émerger ces sources créatrices de paix. Son efficacité est en lien direct avec sa propre réalisation de complétude. La médiation humaniste est l'outil, l'instrument des artisans de paix.

Son mode d'action

Avant même la rencontre avec les médians, le médiateur se prépare à les accueillir, il fait silence en lui-même. En médiation, il écoute, il est intensément présent, il guide l'expression profonde des médians à partir des émotions qu'il ressent, il respecte les silences. Bien souvent l'expression des ressentis par les médians n'est pas spontanée : le médiateur va l'encourager à travers une émotion que lui-même perçoit : « *je vous sens ...* »³⁷, suscitant ainsi une réaction. S'il a touché juste, le médiant va décrire plus précisément ce qu'il ressent, approfondir sa recherche sur lui-même ; dans le cas contraire il rectifiera en exprimant une autre émotion. Un long moment d'une telle exploration des ressentis est nécessaire, en particulier dans la phase de confrontation, la *crisis*.

« *Je vous sens...* ». Ces trois petits mots, qui ne sont aucunement intrusifs, seulement miroir, autorisent les médians à se sentir reconnus, en confiance, et à se livrer, à se découvrir, souvent comme ils ne l'ont jamais fait, et de plus devant des personnes inconnues quelques instants plus tôt. Là se dévoile l'art du médiateur, propre à chacun. « *Sentir l'autre et en particulier la souffrance dont sa vie est porteuse, est une exigence capitale de la médiation. Par son ventre, le médiateur « sent » la situation en face de lui. Il n'est appelé ni à la comprendre ni à l'interpréter, mais à la sentir, afin de la restituer aux médians en [leurs] propres mots. C'est grâce à ce sixième sens que la restitution est possible [...]* ».³⁸

La co-médiation, médiation à plusieurs médiateurs³⁹, constitue un gage de qualité du processus face à des situations humaines toujours complexes. En effet l'altérité multiplie les sensibilités et les expériences, apporte des relais d'attention, de concentration, d'empathie, facilitant l'émergence, l'ouverture d'un autre regard des protagonistes sur leur situation.⁴⁰

La médiation comme processus pédagogique, éducatif et civilisateur

³⁶ *Quand la fragilité change tout*. Jacques Ricot. Paris, Albin Michel 2013

³⁷ *L'esprit de la médiation* p.92

³⁸ *Face au conflit* E.lula. op. cit., p.4

³⁹ *L'intelligence collective dans la co-médiation*. Marthe Marandola et Geneviève Lefèbvre. A égalité.2013

⁴⁰ Voir aussi *National Survey of Victim-Offender Mediation Programs in the United States*. Mark S. Umbreit , US Department of Justice , OVC, 2000.

La médiation humaniste suppose une expérience et une transformation personnelles. Elle est un chemin de vie, un chemin de guérison pour celui qui souffre. Elle consiste en un apprentissage continu pour aller toujours plus loin dans la connaissance de soi, le questionnement philosophique, la recherche de sagesse : qui suis-je, où suis-je, où vais-je ? Elle peut ainsi rendre à l'homme le rôle qui lui appartient : celui d'être le créateur et l'acteur de son propre devenir. Sa dimension éducative en constitue donc un aspect fondamental, l'objectif étant de parvenir à révéler à chacun cette capacité de transformation de soi-même et de ses relations. Le premier changement à opérer est l'acceptation de la singularité, de la différence : à chacun ses émotions, son expérience, son chemin. La médiation humaniste propose de mobiliser les forces vitales pour faire surgir l'énergie réciproque qui ouvre à une communion et fait sortir de la solitude.

Il s'agit d'un nouveau mode de fonctionnement au quotidien : à travers le conflit, au-delà du conflit, avant même le conflit, se préoccuper de l'autre. C'est un processus d'humanisation qui caractérise un projet de société pour un homme plus responsable, plus créatif, capable de retisser le lien social endommagé, de reconstruire une humanité plus conviviale, capable de rencontre en profondeur et en vérité. La médiation humaniste est profondément civilisatrice.

Il apparaît donc fondamental de faire entrer ce genre de formation dans les lieux de formation des jeunes, nécessaire aussi dans les instances de management qui déterminent les relations sociales au travail.

Cependant si un certain apprentissage de la médiation se répand aujourd'hui à l'université, à l'école, dans les familles, plus récemment dans les milieux professionnels, il est le plus souvent centré sur la résolution de conflit. Cela ne correspond pas au besoin profond de la société qui, au niveau collectif, rejoint celui des individus. *« Aucune société ne saurait être ni totalement consensuelle ni totalement dissensuelle, donc ni pacifiée ni absolument violente. Chacune est l'une et l'autre à des degrés divers. [...] La faculté de comprendre (sensus) comment faire société doit se décliner de manière plurielle [...]. Abordé comme un élément tiers entre consensus et dissensus, l'hypothèse du multisensus doit elle-même être déclinée au pluriel [...]. La voie du multisensus suggère de donner à sa forme participative toute sa place »*⁴¹. La médiation humaniste est un chemin d'accès à ce multisensus qui tire bénéfice de la complémentarité des différences, et grâce auquel chaque partie prenante de la société peut se sentir entendue et participante.

Le délicat rapport de la médiation humaniste aux institutions

Même si ces réflexions/expériences dépassent largement le cadre juridique, il est important de faire se rejoindre les expériences de terrain et les réflexions institutionnelles. La médiation se trouve hors du champ des institutions, mais de fait a été pratiquée pour l'essentiel au sein de l'institution judiciaire, acteur fondamental de l'État. La médiation n'est pas un sous-produit de la Justice. Elle est souvent réinterprétée par un discours institutionnel qui risque de lui faire perdre son âme, de la déshumaniser, pour aller vers le gestionnaire. Étudier la place de la médiation par rapport aux institutions, éviter la dépendance par rapport à l'État et à l'institution, sont des tâches nécessaires.

⁴¹ « *The Agon and the Anthropology of Law. Une introduction à une relecture dynamique* » du conflit », E. Le Roy, Leiden, mars 2013, communication au Workshop « Conflict and antagonism in Nietzsche and beyond ».

Médiation et justice

Il ne peut y avoir de paix sans un minimum de justice (le mot justice n'indique pas ici l'institution mais la valeur). Toute injustice appelle réparation, qui est une nécessité pour guérir les blessures. L'exemple le plus frappant est sans doute le conflit israélo-palestinien vieux de près de 70 ans, qui ne pourra pas se résoudre sans une reconnaissance du préjudice et une réparation. Pour l'instant chaque camp reste crispé sur la peur de l'autre, qui trouve des expressions toujours plus dramatiques. La réconciliation franco-allemande est cependant un exemple autrement positif de la capacité de guérir d'anciennes blessures.

Cependant la Justice institution s'est emparée de la médiation et cherche avec plus ou moins de bonheur à la diffuser, à la suite d'expériences faites depuis les années 1980. Au sein de l'Union Européenne, une directive préconisant un large usage de la médiation a été publiée en 2008 et transposée dans le droit français en 2011⁴². La médiation y est définie comme « *un processus structuré dans lequel deux ou plusieurs parties à un litige tentent, volontairement, de parvenir à un accord sur la résolution d'un litige avec l'aide d'un médiateur. Ce processus peut être engagé par les parties, suggéré ou ordonné par une juridiction ou prescrit par le droit d'un État membre* ». Le terme récurrent *litige* place clairement l'action sur le terrain juridique. Les intentions affichées concernent un gain de temps et d'argent grâce au raccourcissement des procédures, ainsi que le maintien de bonnes relations entre les parties, car la médiation est reconnue efficace et efficiente sur ces divers plans. Dans l'application, il existe une grande confusion concernant les approches, qui souvent confondent la médiation avec la conciliation, la négociation ou l'arbitrage. Ces différentes initiatives donnent lieu à une réflexion sur le pluralisme juridique et ouvrent la perspective à de nouvelles réponses judiciaires.

L'objet de la Justice est l'application du droit. Il est par tradition très étranger à ce que nous avons exposé sur la médiation humaniste. Si l'on cherche simplement à déplacer la position du tiers-juge vers le tiers-médiateur, on ne fait que créer un parent pauvre du magistrat. D'ailleurs en début de médiation, les médiateurs sont demandeurs de verticalité, de réponse du médiateur placé au-dessus d'eux, ce qui n'est pas son rôle.

Cependant depuis quelques décennies la Justice cherche à développer une fonction réparatrice (ou restaurative, selon un anglicisme usité). Cette voie est une voie d'espérance, que les pays anglo-saxons ont été les premiers à emprunter, en particulier aux États-Unis et au Canada. Mais elle est appelée à se développer partout. « *La justice restaurative est une troisième voie entre le modèle répressif centré sur l'acte et le modèle réhabilitatif centré sur le délinquant. La justice pénale était classiquement tournée vers le passé tandis que la médiation, elle, est tournée vers l'avenir. [...] Une place grandissante a été faite à la victime dans le procès pénal. La médiation, qui permet une extériorisation verbale, participe à la reconstruction du sujet, auteur ou victime* »⁴³. « *Le surgissement de la victime, bien au-delà de ce qui était rendu possible par la constitution de partie civile, marque une modification radicale de la justice pénale et du droit pénal. [...] L'intérêt général n'est plus le seul pris en*

⁴²[Directive 2008/52/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008](#) concernant la médiation civile et commerciale, transposée dans le droit français par l'[Ordonnance n° 2011-1540 du 16 novembre 2011](#)

⁴³Colloque *Les médiations : la justice autrement*. 3 fév.2011. Créteil. Résumé Hélène Gebhardt.

compte car le besoin de comprendre, pour la victime, et la nécessité de prendre conscience, pour le délinquant, sont très concrètement mis en mesure de se réaliser.»⁴⁴

En 2002, le Conseil économique et social des Nations Unies a adopté une résolution contenant des directives sur les politiques et les pratiques de justice réparatrice à l'intention des États membres⁴⁵ et le Conseil de l'Europe a émis en 2010 une recommandation dans ce sens. La France en a fait récemment un objectif important du gouvernement en convoquant en 2013 une *Conférence du consensus sur la prévention de la récidive* destinée à faire un état des lieux sur la question, dont les conclusions ont inspiré la réforme de la Justice votée en Août 2014⁴⁶. Conçue dans l'objectif premier de prévenir la récidive par la resocialisation de la personne condamnée⁴⁷, la justice réparatrice se définit comme un « *processus dans lequel la victime et le délinquant [...] participent ensemble activement à la résolution des problèmes découlant de cette infraction, généralement avec l'aide d'un facilitateur* »⁴⁸. Lors de telles rencontres entre les victimes et leur(s) auteur(s), le souci de la victime trouve nécessairement sa place, la réparation concernant ainsi l'un et l'autre. Parmi les mesures préconisées, la contrainte pénale⁴⁹ a pour objectif la réhabilitation du délinquant et sa désistance (sortie de la délinquance) : la médiation en est l'une des formes possibles, elle peut et doit être développée à tous les niveaux. En France, une première expérimentation de rencontres détenus-victimes a vu le jour à la prison de Poissy en 2010. Plus ancienne en Amérique du Nord, elle a donné lieu à une évaluation aux États-Unis en 2000⁵⁰.

Le terrain juridique est insuffisant pour faire face à la charge émotionnelle en jeu, souvent considérable, ce qui oblige l'institution judiciaire à se préoccuper aussi de l'humain. La médiation humaniste est donc appelée à y trouver une place de choix. Jacques Faget, chercheur à l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux et auteur d'une évaluation nationale de la médiation pénale en 1999, affirme que « *l'expression des dynamiques émotionnelles, bridées dans le processus judiciaire traditionnel, constitue la condition nécessaire de l'efficacité d'un processus restauratif tant pour les victimes d'infractions que pour les auteurs* »⁵¹.

Dès 1984 l'équipe animée par Jacqueline Morineau s'est saisie de cette problématique (voir § *Aux origines de la médiation humaniste* ci-dessus), et a développé la médiation humaniste dans le domaine pénal, à titre expérimental bien avant même qu'elle soit institutionnalisée en

⁴⁴ Colloque *Les médiations : la justice autrement*. 3 fév.2011. Créteil. Actes p.8

⁴⁵ Conseil Economique et Social des Nations Unies. document E/2002/INF/2/Add.2

⁴⁶ Cf. Rapport Raimbourg N°1974 à l'Assemblée Nationale 2014 p.72-74

⁴⁷ « *Si la Justice répondait par la reconnaissance de la souffrance du coupable, de son besoin de réparer pour retrouver sa dignité, elle lui donnerait la possibilité de changer d'attitude. Il pourrait vivre sa peine, non plus comme un châtement injuste, mais comme la nécessaire réparation de la faute commise* », réparation devenant source de transformation, de reconstruction puis de « *réinsertion au lieu de s'autodétruire dans un désir de vengeance contre la société et ainsi de s'en exclure* ». *Le Médiateur de l'âme*. Ibid. p.182.

⁴⁸ Conférence de consensus sur la prévention de la récidive. Fiche 14. *La justice réparatrice*

⁴⁹ La contrainte pénale soumet le condamné à un ensemble d'obligations et d'interdictions et à un accompagnement soutenu pendant une durée qui peut aller jusqu'à 5 ans. Sa création élargit la palette des solutions à la disposition du juge.

⁵⁰ *National Survey of Victim-Offender Mediation Programs in the United States*. M.S Umbreit and J.Greenwood. US Department of Justice, OVC, 2000.

⁵¹ J. Faget *Champ pénal* Vol.1. Varia..2004 ; *La médiation pénale. Evaluation nationale*, Fonds national de la vie associative/CLCJ, GERICO, n°11.1999, synthétisé in « *La double vie de la médiation pénale* », *Médiations et sociétés*, n°4, 2003

1993, comme une voie alternative au jugement, avec des résultats beaucoup plus intéressants. En effet les plaignants et leurs offenseurs sont très souvent appelés à se revoir, à avoir affaire l'un à l'autre pendant des années. Les cas les plus fréquemment rencontrés sont des ex-conjoints qui se déchirent autour de questions financières et de la garde des enfants ainsi pris en otages, ou encore des voisins soumis à un trouble de voisinage qui fait de leur vie un enfer⁵². Un jugement est inefficace pour rétablir le dialogue et la paix entre eux tandis que la médiation peut le faire de façon approfondie et durable, le plus souvent en un temps très court (typiquement une demi-journée, parfois deux). La médiation renvoie le médiant à sa capacité de se relier à la loi de sa conscience. Il renoue avec sa responsabilité pour trouver la réponse juste à la situation, réparer si nécessaire, proposer une nouvelle forme de relation. Certains expriment un réel soulagement à reprendre en main le gouvernement de leur vie.

En matière de justice réparatrice, la médiation humaniste a été utilisée également dans l'accompagnement de jeunes délinquants : un processus appelé « mesures de réparation », étalé sur quelques mois, leur permet de prendre conscience progressivement du tort qu'ils ont créé à leurs victimes, de trouver un moyen de réparation acceptable par elles et éventuellement d'accéder au pardon. Le processus éducatif de la médiation est alors pleinement à l'œuvre.

La justice réparatrice est une forme de justice plus humaine, plus douce, qui prend en considération toute la personne de la victime comme celle de l'offenseur, et qui se fonde sur une vision optimiste de l'humanité : ne jamais désespérer de l'homme, chercher en lui le fond de notre commune humanité, lui rendre sa capacité à trouver le chemin de la paix véritable. Il s'agit d'aller chercher chez le délinquant la parcelle d'humanité qui demeure, et chez la victime celle qui lui permet de pardonner. La rencontre de l'autre, authentique, profonde, donne accès à cette part d'humanité, à cette humanisation.

Médiation et Education

La Justice n'est pas la seule institution concernée par la médiation : celle-ci a fait son entrée dans l'Éducation Nationale pour former des jeunes qui sachent gérer leurs relations aux autres sur la base du respect et de l'enrichissement mutuels. Des expériences de médiation humaniste ont été menées dans des collèges et des lycées, concernant parfois l'ensemble du personnel éducatif : le changement de climat de ces établissements a été palpable. Des établissements forment désormais les délégués de classe et suscitent des médiations entre élèves dites « médiations par les pairs » qui ont fait en 2013 l'objet d'une charte de l'Éducation Nationale. Une telle formation est indispensable et urgente aujourd'hui alors que sévissent perte de repères éducatifs, incivilité, irrespect et individualisme poussé à l'extrême. La médiation constitue une première éducation à la citoyenneté responsable dont notre jeunesse a besoin, une éducation à des relations sociales paisibles.

S'il apparaît donc fondamental de faire entrer la culture de la médiation dans les lieux de formation des jeunes, c'est nécessaire aussi auprès des intervenants du champ social (éducateurs, travailleurs sociaux...) et dans les instances de management qui déterminent les relations sociales au travail. Grâce à une politique récemment instaurée de prévention des

⁵² Les violences conjugales qui représentent environ 40% des affaires traitées en médiation et auxquelles « les magistrats [...] considèrent actuellement la médiation comme la meilleure réponse » selon J. Faget *ibid.* (2004) ont été retirées récemment du champ de la médiation.

risques psychosociaux, la médiation est en passe de devenir un outil de management dans les entreprises publiques et privées.

En conclusion. Pour une évaluation de la médiation

Quels sont les effets de la médiation ? On ne sait pas vraiment répondre aujourd'hui... La réponse relève de la formalisation de l'informel, démarche frustrante mais précieuse.

Divers auteurs s'accordent à dire que plus de 70% des médiations aboutissent à un accord. *« Toutefois la signature d'un accord n'est pas le seul critère de réussite de la médiation. Certains accords sont conclus de manière un peu formaliste sans recueillir l'adhésion véritable des personnes tandis qu'à l'inverse il existe des médiations qui transforment les relations entre les personnes alors même qu'aucun accord n'est possible. Les recherches qualitatives mesurant la satisfaction des personnes après la médiation sont encore rares. »*⁵³

En France quelques éléments-clés concernant la pratique de la médiation judiciaire ont été publiés récemment⁵⁴. Des tentatives d'évaluation ont été faites, par exemple dans le cas de médiation familiale⁵⁵ ou scolaire⁵⁶, et un gros travail de recensement a été récemment entrepris en France par Jean-Pierre Bonafé-Schmitt⁵⁷ avec la création de l'Observatoire des Médiations. Dans ce dernier, les médiateurs sont consultés pour définir le cadre des médiations concernées, mais l'essentiel des données évaluatives est fourni par les médiateurs eux-mêmes, à travers des questionnaires concernant d'une part le processus de médiation, d'autre part les effets à trois ans. Eux seuls sont en effet capables de dire s'il y a apaisement et si les comportements se sont modifiés. Le qualitatif l'emporte ici sur le quantitatif.

De façon générale les outils de mesure sont complexes et délicats à manier. Il serait intéressant de pouvoir formuler des critères de réussite, réflexion qui reste à mener. Un tel processus d'évaluation devrait faire l'objet d'une étude universitaire exigeant un approfondissement méthodologique relevant de la sociologie et de l'anthropologie. Il s'agit d'évaluer l'impact de la médiation et d'apprécier l'importance de la transformation des relations interpersonnelles des médiateurs.⁵⁸

⁵³ « Médiations et violences conjugales ». Jacques Faget. *Champ pénal*. Vol.I (2004)

⁵⁴ *La pratique de la médiation par les Directions Juridiques*. Association des Médiateurs Européens. Janvier 2013

⁵⁵ « Nous avons pu cerner trois grandes dimensions qui provoquent chez les médiés ce sentiment d'utilité. D'une part, le fait d'avoir pu échanger, dialoguer, parfois même sur des sujets qui étaient demeurés tabous. Ensuite, la baisse des tensions et/ou le souhait de rompre le cycle conflictuel est un élément récurrent. Enfin, la médiation permet la prise en compte réciproque de problèmes et de besoins [...] passés sous silence. Ainsi, il ressort que c'est essentiellement le versant des difficultés relationnelles qui est mis à contribution pour évaluer utilement le passage en médiation ». Jean-Pierre Bonafé-Schmitt. *Empan* 2008.72. p.81-87

⁵⁶ La médiation y produit des effets sensibles : « amélioration de l'estime de soi, développement de capacités personnelles, mais aussi amélioration du comportement, notamment chez les élèves dits à "problèmes" ». Jean-Pierre Bonafé-Schmitt. *Revue Spirale*, 01/2006, 037, p. 173-182. Voir aussi *La médiation en milieu scolaire. L'école et la ville*. 5. 2010

⁵⁷ Observatoire des Médiations <https://www.observatoiredesmediations.org/>. Voir aussi du même auteur *Évaluation des effets des processus de médiation familiale sur les médiés* in *Médiation et lien social*. *Empan*.2008

⁵⁸ Un tel travail de recherche a été entamé en 2012, sur une dizaine de cas de médiations pénales, dans le cadre d'un mémoire de master d'anthropologie du droit de l'Université Paris 1.